



Lignes directrices du programme Dotation PLUS

2026



Le programme Dotation PLUS finance les projets en lien avec le marché du travail qui prévoient des mesures prises par une organisation visant à :

- créer de nouvelles occasions de perfectionnement de la main-d'œuvre;
- instaurer des pratiques novatrices chez l'employeur;
- mettre en place de mesures d'adaptation en milieu de travail;
- participer stratégiquement au marché du travail.

Quelle aide apportons-nous?

Création de nouvelles occasions de perfectionnement de la main-d'œuvre

Le perfectionnement de la main-d'œuvre comprend :

- les formations données par des tiers;
- l'acquisition d'une expérience de travail directe;
- le mentorat ou d'autres activités qui améliorent les compétences d'une personne.

Les projets peuvent comprendre des frais de formation pour les activités menées par un tiers, des salaires pour des activités réalisées au travail en lien avec le projet et des frais de consultation d'une ou un spécialiste.

Mise au point de pratiques novatrices chez l'employeur

Les pratiques de l'employeur comprennent :

- l'élaboration de politiques sur les ressources humaines;
- la planification du recrutement;
- la planification de la relève;
- d'autres projets visant à renforcer la capacité de l'organisation à trouver, embaucher ou maintenir en poste des travailleuses et travailleurs. Les projets peuvent comprendre des frais de formation pour les cours donnés par un tiers, la rémunération pour des tâches en lien avec le projet réalisées par le personnel à l'interne et des frais de consultation.

Mise en place de mesures d'adaptation en milieu de travail

Les mesures d'adaptation au travail incluent :

- l'évaluation des besoins;
- les modifications physiques apportées au milieu de travail;
- l'achat d'équipement spécialisé ou de logiciels.

Les projets peuvent comprendre des honoraires de consultation, des frais de formation et du financement pour du matériel.

Participation stratégique au marché du travail

La Direction du développement du marché du travail communique régulièrement avec des particuliers, des employeurs, des organisations qui fournissent des services en lien avec le marché du travail et d'autres gouvernements. Ces démarches sont essentielles pour déterminer les priorités liées au marché du travail et s'assurer que les projets sélectionnés pour un financement répondent aux besoins actuels du marché.

Parlez-nous de vous, préparez votre plan

Notre approche commence par l'écoute : dites-nous ce que vous souhaitez faire, quels changements positifs vous souhaitez apporter et comment vous mesurerez votre réussite. Nous vous aiderons à harmoniser les objectifs de votre projet avec les résultats escomptés du programme Dotation PLUS. Nous vous indiquerons aussi comment consigner vos résultats et en faire rapport.

Parlez-nous de vous :

Je suis...

- Quel est votre secteur d'activité?
- Quelles sont les forces de votre organisation?

Je souhaite...

- Quel est le problème que vous souhaitez régler ou quelle est la situation que vous souhaitez améliorer et quelles mesures avez-vous déjà prises?
- Quels sont les objectifs de votre projet?
- Qui essayez-vous d'aider?
- Que souhaitez-vous améliorer?
- Quelles activités particulières proposez-vous pour atteindre vos objectifs?
- Quand souhaitez-vous commencer?
- Combien de temps sera nécessaire?

Pour que je puisse...

- Que voulez-vous accomplir?
- Quelles seront les retombées pour la personne participante, les employeurs visés et la communauté en général?
- Comment mesurerez-vous votre réussite?

Coûts admissibles

Le modèle de financement de Dotation PLUS est flexible. C'est pourquoi le financement n'est pas garanti même si les critères d'admissibilité sont respectés. Nous négocierons le financement d'une partie des salaires et des frais directement liés à votre projet, jusqu'à hauteur de 50 % du coût total. Si vous demandez un financement supérieur à 50 %, vous pourriez devoir fournir des documents supplémentaires attestant que votre projet ne peut pas être réalisé sans un montant plus élevé. Vous pouvez demander du financement dans plusieurs catégories pour votre projet. Si vous avez besoin d'aide pour catégoriser vos coûts, communiquez avec votre agente ou agent de développement du marché du travail.

Salaires

Vous pouvez inclure dans le projet le salaire d'une employée ou d'un employé (recrue ou membre du personnel déjà en poste) si cette personne a besoin d'une formation en cours d'emploi qui dépasse l'intégration généralement nécessaire pour ce poste. Nous négocierons le financement en fonction du salaire de la personne participante et de la durée du projet.

Frais de formation

Les frais de formation sont réservés aux cours offerts par des tiers, qui déboucheront sur l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un titre. Vous pouvez faire une demande de financement pour des coûts directs, comme des droits de scolarité et le matériel nécessaire pour le cours, et indirects, comme les frais de déplacement et d'hébergement. Nous négocierons le financement en fonction du coût total du projet et de sa durée. Sauf exception, nous n'octroyons pas de financement pour des programmes universitaires et des formations professionnelles.

Honoraires de consultant et consultants

Les honoraires de consultant et consultants sont les frais payés par votre entreprise quand elle engage une ou un spécialiste pour favoriser son développement. Ces personnes peuvent fournir des services en personne ou à distance. Nous négocierons le financement en fonction du coût total du projet et de sa durée.

Achat d'équipement et de matériel spécialisé

Vous pouvez demander du financement pour l'achat d'équipement ou de matériel spécialisé pour respecter vos obligations en matière de prise de mesures d'adaptation en vertu de la *Loi sur les droits de la personne* du Yukon. Nous pouvons financer, entre autres, l'achat de matériel de bureau spécialisé et de logiciels ainsi que les modifications structurelles apportées au milieu de travail. Nous négocierons le montant du financement en fonction du coût total du projet et de la capacité de votre entreprise à les prendre en charge.

Limites du programme

Les ententes Dotation PLUS ont une durée de moins d'un an. Sauf exception, nous n'acceptons pas de demandes pour des projets en cours. Si c'est votre cas, mentionnez-le dans le formulaire de présentation du projet.

Communiquez avec une agente ou un agent de développement du marché du travail au minimum deux semaines avant de soumettre votre demande. Nous pouvons vous aider à vous assurer que votre demande est complète et que vous disposez de tous les documents nécessaires.

Personnes et organisations admissibles

- Vous êtes admissible si vous employez ou prévoyez employer au moins une personne. Cette personne ne peut pas travailler à son compte.
 - Personnes aidant une personne qui est autorisée à travailler au Canada;
 - Organisations en règle auprès du registre des sociétés ou du registre des entreprises;
 - Organisations inscrites et en règle auprès de la Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs du Yukon.

Organisations non admissibles

- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les sociétés de la Couronne.

S'il apparaît que votre projet n'est pas admissible, communiquez avec nous pour discuter des autres sources de financement ou de la façon de le modifier pour qu'il réponde aux critères d'admissibilité. Pour en savoir plus, consultez le site yukon.ca/fr.

Pour que votre demande soit acceptée

Les demandes d'aide financière excèdent toujours les fonds disponibles. Vous augmenterez les chances que votre demande soit acceptée si vous respectez les points suivants :

- Démontrez le sérieux de votre travail. Une bonne demande se distingue par la qualité de son analyse. Montrez-nous que votre proposition :
 - sera avantageuse pour votre entreprise, votre personnel et le marché du travail yukonnais;
 - s'accompagne d'objectifs clairs et mesurables;
 - est évaluée à sa juste valeur marchande;
 - cadre avec les priorités du gouvernement et du programme Dotation PLUS.
- Montrez-nous que :
 - votre projet s'inscrit dans la portée du programme;
 - l'échéancier pour réaliser votre projet est réaliste;
 - votre demande de financement est raisonnable et directement liée aux activités proposées.
- Fournissez les documents à l'appui nécessaires. Votre agente ou un agent de développement du marché du travail vous remettra une trousse de demande en fonction de votre projet. On pourrait vous demander de fournir les renseignements et documents suivants :
 - Le CV et la description de poste de la personne participante ou une évaluation montrant l'écart entre ses compétences actuelles et celles nécessaires pour le poste;
 - Un budget détaillé de votre projet;
 - Une description des cours et des devis pour les coûts de formation;
 - Les devis des consultantes, des consultants et des sous-traitants si vous demandez du financement pour de l'équipement ou pour une consultation.

